# La gestion du maintien de l’ordre se durcit face à la multiplication des manifestations spontanées

Des voix s’élèvent pour dénoncer des cas de brutalité et un recours systématique aux interpellations en marge de rassemblements contre le recours à l’article 49.3.

Par Antoine Albertini

Publié aujourd’hui à 11h30, mis à jour à 11h30

Temps de Lecture 3 min.

Une trentaine de jeunes gens assis sur le sol, dos au mur, sous la garde de policiers en tenue antiémeute : les images filmées samedi 18 mars au soir à Paris près de la place d’Italie (13e arrondissement) par un journaliste du média en ligne QG ont fait le tour des réseaux sociaux, suscitant l’indignation alors que se multiplient les manifestations spontanées à travers la France. La Préfecture de police de Paris assure que « dans un contexte de tension, plusieurs groupes constitués d’éléments radicaux ont pu être interpellés » avant que la situation ne soit « figée » dans l’attente de renforts pour la « prise en charge » des manifestants.

Place d’Italie pourtant, si la circulation autour du rond-point a été brièvement interrompue et les pompiers empêchés d’intervenir pour éteindre un feu de poubelle, on ne notait sur place, samedi soir, ni présence de black blocs constitués ni faits de violence avérée contre les forces de l’ordre : l’essentiel de la protestation tenait à des slogans hostiles à l’endroit du président de la République et de la police.

C’est cependant dans ce secteur qu’ont été signalés plusieurs faits, dont un manifestant jeté à terre et molesté par un policier des brigades de répression de l’action violente motorisée pendant une charge, et d’autres, dans un hall d’immeuble, matraqués au cours de la même séquence. Habitué des manifestations, le journaliste Clément Lanot a déclaré sur Twitter avoir été visé par un coup de matraque et une partie de son matériel a été cassé.

Lire aussi : Article réservé à nos abonnés [Réforme des retraites : les syndicats relancent la mobilisation alors que la colère augmente dans la rue](https://www.lemonde.fr/politique/article/2023/03/20/reforme-des-retraites-les-syndicats-relancent-la-mobilisation-alors-que-la-colere-augmente-dans-la-rue_6166229_823448.html)

La veille, sur la place de la Concorde (8e arrondissement), en marge de heurts plus sérieux, plusieurs personnes avaient été interpellées brutalement sous l’œil des caméras. Pour la Préfecture de police, qui avance le chiffre de 132 policiers et gendarmes blessés depuis le 7 mars, cette posture s’adapte « à la physionomie des manifestations et rassemblements » et « les forces de l’ordre ont pour consigne d’intervenir avec réactivité et fermeté pour mettre un terme à toutes les exactions et tentatives d’exaction ».

Les manifestants, eux, dénoncent un recours systématique aux interpellations : [258 ont été réalisées jeudi à Paris](https://www.lemonde.fr/politique/article/2023/03/16/reforme-des-retraites-120-personnes-interpellees-a-paris-apres-la-manifestation-place-de-la-concorde_6165800_823448.html), soit pratiquement le double du nombre enregistré en un mois. Le lendemain, 64 nouvelles interpellations ont eu lieu, avec des résultats judiciaires peu tangibles : le parquet de Paris indique que 58 personnes ont été remises en liberté quelques heures plus tard, sans aucune charge. Dimanche soir, un « cortège sauvage » dans le 1er arrondissement parisien a été cerné d’un cordon de forces de l’ordre et les manifestants contraints à quitter les lieux par petits groupes, étroitement encadrés.

## Crâne recousu et commotion cérébrale

« Laurent Nunez [le préfet de Paris] doit composer, analyse Sébastian Roché, directeur de recherches au CNRS et auteur de De la police en démocratie (Grasset, 2016) : il doit faire remonter des chiffres de fermeté au donneur d’ordre politique, c’est-à-dire au président de la République, sans recourir aux méthodes agressives qui avaient cours sous son prédécesseur dont il veut se démarquer. » Dans ce contexte, le recours aux interpellations lui offrirait, selon le chercheur, « un gage de crédibilité ».

Lire aussi : Article réservé à nos abonnés [A Paris, des opérations de maintien de l’ordre en rupture avec la « méthode Lallement »](https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/01/20/a-paris-des-operations-de-maintien-de-l-ordre-en-rupture-avec-la-methode-lallement_6158617_3224.html)

En province, plusieurs témoignages font également état de violences commises contre les manifestants. A Lille, notamment, la section locale de la Ligue des droits de l’homme (LDH) s’est indignée après que trois jeunes gens du cortège des Jeunesses communistes ont été blessés à l’occasion d’une « violente charge », alors que les manifestants « n’avaient ni provoqué, ni jeté de projectiles (…), ni interpellé directement les agents de police », selon une pétition en ligne adressée au préfet du Nord, Georges-François Leclerc.

Cours en ligne, cours du soir, ateliers : développez vos compétences

Découvrir

« Ce n’était ni des CRS ni des gendarmes mobiles, mais des agents en civil, qui ont agi sans aucune raison contre un cortège parfaitement pacifique », précise Emmanuelle Jourdan-Chartier, président de la section lilloise de la LDH, qui a assisté à la scène. Au moins un des trois jeunes blessés, dont le crâne a dû être recousu et qui souffre d’une commotion cérébrale, a annoncé son intention de porter plainte.

Pour Fabien Jobard, directeur de recherches au CNRS et chercheur au Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales, si les semaines passées ont été marquées par une gestion « prudente, graduée et à distance du maintien de l’ordre », celui-ci connaît désormais « une brutalisation », certes « encore relative ». « Depuis 1995 et le retrait de la réforme des retraites par Alain Juppé après d’importantes grèves, estime encore le chercheur, les gouvernements répètent comme un mantra que la rue ne doit pas gouverner et que la loi se décide au Parlement. Le problème, c’est qu’avec le 49.3, la rue ne gouverne pas et le Parlement ne décide pas. » En d’autres termes, « l’exécutif se retrouve seul ». Une position toujours risquée en matière de maintien de l’ordre.

Antoine Albertini